
AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENT # 303-2024 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES
INCENDIES**

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

QUE le Conseil a adopté le règlement # 303-2024, intitulé « Règlement concernant la prévention des incendies », lors de la séance du 16 janvier 2024, tenue à l'édifice municipal;

EN CONSÉQUENCE, ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Ce règlement est disponible à l'édifice municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à L'Islet, ce 17 janvier 2024.



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis concernant le règlement # 303-2024 conformément à la loi ce 17 janvier 2024.

En foi de quoi, je délivre ce certificat,



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière